



DIRECTION ACHATS

N° 04/D/DA/2025

DECISION

ANNULATION D'UNE PROCEDURE DE CONSULTATION ARCHITECTURALE

- Vu le Règlement des Achats de Bank Al-Maghrib, notamment ses articles 48 et 114 ;
- Considérant la consultation architecturale n° 44/CONSA/BKAM/2024 portant sur la « Désignation d'un architecte pour la mise à niveau de l'immeuble place Piétri à Rabat » ;
- Considérant les observations du Conseil National de l'Ordre des Architectes reçues par courrier du 26 février 2025 concernant le dossier de la consultation architecturale susvisée ;
- Considérant le courriel du 17 mars 2025 de la Direction Immobilier et Logistique, confirmant la modification du programme de la consultation architecturale tenant compte des observations du Conseil National de l'Ordre des Architectes ;
- Considérant la date d'ouverture des plis de la consultation architecturale fixée au 18 mars 2025 ;
- Considérant la modification des données techniques du besoin initialement exprimé par la Banque.

Le Responsable de la Direction Achats, en vertu des pouvoirs qui lui sont attribués, décide d'annuler la consultation architecturale n°44/CONSA/BKAM/2024 portant sur la « Désignation d'un architecte pour la mise à niveau de l'immeuble place Piétri à Rabat » pour modification des données techniques du besoin initialement exprimé.

Rabat, le 17 mars 2025

Nada BELAHSEN
Responsable de la Direction Achats